
Jour de séance 11

le jeudi 12 décembre 2019

10 h

Prière.

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 12 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 11 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Steeves :
30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants.*

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 28, 29 et 11 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 6, *Loi sur les procurations durables* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi sur l'aquaculture*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi sur l'aquaculture*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h sous la présidence de M^{me} LeBlanc, vice-présidente.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La vice-présidente de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie donne avis que, le vendredi 13 décembre 2019, la deuxième lecture du projet de loi 30 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 3, M^{me} Rogers, appuyée par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu que l'herbicide glyphosate est utilisé par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur les forêts de la Couronne et sous nos lignes électriques. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 17.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 6

M. Coon
M^{me} Mitton

M. Arseneau
M. Austin

M^{me} Conroy
M. DeSaulniers

CONTRE : 40

l'hon. M. Holder
M. Savoie
l'hon. M. Higgs
l'hon. M. Steeves
l'hon. M^{me} Shephard
l'hon. M^{me} S. Wilson
l'hon. M. Flemming
l'hon. M^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Gauvin
l'hon. M. Stewart
l'hon. M. Cardy
l'hon. M. Wetmore
l'hon. M^{me} M. Wilson
l'hon. M. Carr

l'hon. M. Holland
l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Oliver
M. Northrup
M. Fitch
M. Fairgrieve
M. Crossman
M. Arseneault
M. Melanson
M. Landry
M^{me} Rogers
M. Harvey
M^{me} Harris
M. Kenny

M. Bourque
M^{me} Landry
M^{me} Thériault
M. LePage
M. C. Chiasson
M^{me} LeBlanc
M. LeBlanc
M. K. Chiasson
M. Horsman
M. Lowe
M. McKee
M. D'Amours

Le débat reprend sur la motion 3.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holland, appuyé par l'hon. M. Carr, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « l'herbicide glyphosate est utilisé », de « des herbicides et des pesticides sont utilisés » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre soutienne la création d'un comité parlementaire consacré aux changements climatiques et à l'intendance de l'environnement. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 6, reprend à 16 h 25.

Après un certain laps de temps, M. Harvey, appuyé par M. Bourque, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 3 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots « par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit : », de « par la suppression du point final dans le paragraphe de la résolution et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé : » ;

par la substitution, aux mots « qu'il soit à ces causes résolu », de « et ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 43, reprend à 16 h 47.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 3 amendée, dont voici le texte :

attendu que des herbicides et des pesticides sont utilisés par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois

et que la Chambre soutienne la création d'un comité parlementaire consacré aux changements climatiques et à l'intendance de l'environnement.

La motion 3 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 43

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Carr	M ^{me} Mitton
M. Savoie	l'hon. M. Holland	M. Bourque
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Urquhart	M ^{me} Landry
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Oliver	M. LePage
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Northrup	M. C. Chiasson
M. Austin	M. Fairgrieve	M ^{me} LeBlanc
M ^{me} Conroy	M. Crossman	M. Arseneau
l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Arseneault	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	M. Melanson	M. K. Chiasson
l'hon. M. Gauvin	M. Landry	M. Horsman
l'hon. M. Stewart	M ^{me} Rogers	M. Lowe
l'hon. M. Cardy	M. Harvey	M. McKee
M. DeSaulniers	M ^{me} Harris	M. D'Amours
l'hon. M. Wetmore	M. Kenny	
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Coon	

Le débat ajourné reprend sur la motion 4, proposée le jeudi 28 novembre 2019 par M. D'Amours, appuyé par M^{me} LeBlanc.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 7

(11 décembre 2019).